

Département de l'Essonne  
Arrondissement d'Evry

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023

**DELIBERATION**

*NOMENCLATURE PREFECTURE :*  
*OBJET :*

*5.3 DESIGNATION DE REPRESENTANTS*

*DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE AU COMITE DE SUIVI DE LA CHARTE FORESTIERE DE SENART 2022-2031*

- Total :** 56 L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le sept décembre, s'est assemblé à l'Espace René Fallet - 29 bis avenue Jean Jaurès à CROSNE (91560) sous la Présidence de François DUROVRAY.
- Présents :** 36 Eric ADAM ; Faten BENAHMED ; Gaëlle BOUGEROL ; Gilles CARBONNET ; Christophe CARRERE ; Thomas CHAZAL ; Céline CIEPLINSKI ; Olivier CLODONG ; Romain COLAS ; Christine COTTE ; Michaël DAMIATI ; Arnaud DEGEN ; Marie DELAROCHE ; Dominique DEVERNOIS ; Valérie DOLLFUS ; François DUROVRAY ; Christian FERRIER ; Annie FONTGARNAND ; Christine GARNIER ; Fabrice GAUDUFFE ; Joël GRUERE ; François GUIGNARD ; Faten HIDRI ; Anne-Marie JOURDANNEAU FORT ; Nicole LAMOTH ; Jean-Claude LE ROUX ; Jérôme MEUNIER ; Muriel MOISSON ; Françoise NICOLAS ; Pascal ODOT ; Christina PEDRI ; Sabine PELLON ; Régis PHILIPPE ; Richard PRIVAT ; Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM ; Fouad SARI
- Représentés :** 15 Damien ALLOUCH représenté par Thomas CHAZAL ; Monique BAILLOT représentée par Joël GRUERE ; Eric BASSET représenté par Céline CIEPLINSKI ; Thierry BATESTI représenté par Faten HIDRI ; Sylvie CARILLON représentée par Françoise NICOLAS ; Marie-Hélène EUVRARD représentée par Jérôme MEUNIER ; Bruno GALLIER représenté par François DUROVRAY ; Jocelyne FALCONNIER représentée par Gilles CARBONNET ; Colette KOEBERLE représentée par Fouad SARI ; Sandrine LAMIRE représentée par Eric ADAM ; Klerwi LANDRAU représenté par Gaëlle BOUGEROL ; Georges PUJALS représenté par Arnaud DEGEN ; Valérie RAGOT représentée par Mickaël DAMIATI ; Laurent ROUSSET représenté par Richard PRIVAT ; Aly SALL représenté par Valérie DOLLFUS
- Absents :** 5 Gabin ABENA ; Sylvie DONCARLI ; Benjamin DONEKOGLU ; Nicolas DUPONT--AIGNAN ; Constant LEKIBY

2023-097

**SECRETAIRE DE SEANCE**  
Faten BENAHMED

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (via le Télérecours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr))

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte le :

05 JAN. 2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023

DELIBERATION

2023-097	DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE AU COMITE DE SUIVI DE LA CHARTE FORESTIERE DE SENART 2022-2031
----------	--

VU la note explicative et de synthèse du Président,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-1, L5211-10,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

VU l'arrêté du préfet de l'Essonne n° 2019-PREF-DRCL-410 du 25 octobre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine à compter du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020,

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération,

VU la délibération n°2022-068 du Conseil Communautaire du 20 octobre 2022, par laquelle la Communauté d'agglomération a adopté son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),

VU la délibération n°2023-057 du Conseil Communautaire du 21 septembre 2023, par laquelle le Président de la Communauté d'agglomération a été autorisé à signer la nouvelle charte de Sénart 2022-2031,

**CONSIDERANT** que la charte de Sénart 2022-2031 a été signée le 27 novembre 2023,

**CONSIDERANT** que pour la mise en œuvre du programme des actions de la charte, une gouvernance a été définie avec les partenaires,

**CONSIDERANT** que la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine doit désigner deux représentants au Comité de suivi de la Charte forestière de Sénart,

**CONSIDERANT** les candidatures de Madame Sylvie CARILLON en tant que représentant titulaire et de Madame Annie FONTGARNAND en tant que représentant suppléant.

**Le Bureau communautaire consulté,**

**La Commission Excellence environnementale, Aménagement, Tourisme, Projet de territoire, Développement économique, Mobilités et Travaux entendue,**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,** 4 voix s'abstenant (M. CARRERE, Mme CIEPLINSKI, M. BASSET, M. GUIGNARD),

**Article unique : APPROUVE** la désignation de Madame Sylvie CARILLON en tant que titulaire et Madame Annie FONGARNAND en tant que suppléant au comité de suivi de la nouvelle Charte forestière de Sénart 2022-2031.

Fait et délibéré, les jour, mois et an, susdits.



Pour extrait conforme,

*François Durovray*  
François DUROVRAY  
Président de la Communauté d'agglomération  
Val d'Yerres Val de Seine  
Président du Département de l'Essonne

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Désignation de deux représentants de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine au comité de suivi de la Charte forestière de Sénart 2022 2031

---

**Date de transmission de l'acte :** 05/01/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 05/01/2024

---

**Numéro de l'acte :** DCC2023-097 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 091-200058477-20231214-DCC2023-097-DE

---

**Date de décision :** 14/12/2023

**Acte transmis par :** Christine TAHON

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique  
5.3. Designation de représentants